



**ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
DU TERRITOIRE DE BELFORT**



CCI
Territoire de Belfort

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

9 JUIN 2008

DOSSIER DE PRESSE



INVITATION PRESSE

30-05-2008

PARTENARIAT E2C / CCI90

Hubert BELZ, Président de l'Ecole de la 2^{ème} Chance du Territoire de Belfort
et
Alain SEID, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort

ont le plaisir de vous inviter à la signature de la convention de partenariat entre l'E2C et la CCI90 le

Lundi 9 Juin 2008 à 15h30
Dans les locaux de l'E2C – 17 bis faubourg de Lyon à Belfort

La CCI 90 et l'E2C 90 ont décidé de coopérer pour faciliter l'insertion professionnelle de jeunes sans qualification du Territoire de Belfort avec la volonté commune de développer leur partenariat afin de construire une interface utile entre les besoins d'entreprises à la recherche de personnel et des demandes d'emploi de jeunes qui ont des talents, dans le but de contribuer au développement économique du Territoire de Belfort.

CONTACT PRESSE

Aline Laloux
Responsable Communication
Tél. 03 84 54 54 13 - alaloux@belfort.cci.fr

Pourquoi une convention entre la CCI 90 et l'E2C 90 ?

L'entreprise a un rôle "social" à jouer. C'est pour le valoriser que Jean-Pierre BENOIT, alors Président de la CCI 90, a souhaité initier un Groupe de Réflexions et de Propositions "Entreprises citoyennes" de la CCI 90, présidé par Alain ALBIZATI. Les membres, tous chefs d'entreprise, ont souhaité contribuer à la réussite des actions destinées aux jeunes en difficulté d'insertion, en participant à l'analyse de leur efficacité et en proposant des pistes d'actions pour améliorer leurs résultats.

Pour limiter les risques d'échecs, il est apparu important à ces chefs d'entreprise de trouver les moyens pour garantir l'adéquation jeune/poste de travail, d'améliorer l'accompagnement des jeunes par les structures d'insertion, d'informer les petites entreprises sur les aides spécifiques dont elles peuvent bénéficier pour libérer des tuteurs, mais encore clarifier l'offre des structures d'insertion ou de mettre en place des outils favorisant la mobilité des jeunes dans un même secteur d'activité.

Plusieurs actions ont été décidées suite aux conclusions du GRP Entreprises citoyennes, dont la signature d'une convention avec l'E2C pour préciser l'implication des employeurs dans la structure (accueil, présentation des métiers, communication des exigences des postes) et dans l'organisation des formations (sélection des stagiaires selon les postes et orientation vers les métiers porteurs qui n'intéressent pas à priori les jeunes).

De leur côté, les écoles de la deuxième chance coopèrent au sein d'un Réseau des E2C en France qui a adopté une Charte des Principes fondamentaux. Cette charte énonce six principes qui identifient les écoles : 1) Institutions portées par les collectivités locales territoriale et ou consulaires, 2) Dont l'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes en difficulté, 3) En partenariat étroit avec le monde de l'entreprise, 4) Qui ne délivre pas de diplômes, mais vise à accréditer des compétences, 5) Qui accompagne le projet personnel et professionnel du stagiaire, 6) Qui travaille en réseau avec tous les acteurs intervenant auprès de leur public

Le principe n°3 place comme on le voit la formation en alternance entre l'école et l'entreprise au cœur du dispositif des écoles de la deuxième chance. C'est dans ce contexte que la Ville de Belfort initiateur du projet de l'E2C 90 avec le Conseil Général a voulu que le monde de l'entreprise en particulier la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat deviennent membres de l'association constituant le support juridique de l'école.

Dès son ouverture, il y a deux ans, l'E2C 90 a eu pour impératif de se faire connaître auprès des entreprises pour que le sens de son action soit clairement identifié et que les entreprises deviennent de véritables partenaires pour permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail, ses exigences et aussi la diversité des métiers et des emplois qui leur sont ouverts.

Or dès ce démarrage, la CCI 90 a pris l'initiative de réaliser une enquête téléphonique auprès des entreprises qui avaient accueilli les premiers stagiaires de l'école sur la perception de l'école par ces dernières.

Le souci partagé par la CCI 90 et l'E2C 90 de veiller à la qualité de l'accueil des jeunes en entreprise d'une part et à l'accompagnement et au suivi des jeunes par l'école d'autre part, les a incité à poursuivre leur effort dans la durée et de formaliser leur volonté commune dans une convention de partenariat.

A noter en outre que la signature de la convention entre la CCI 90 et l'E2C 90 s'inscrit la mouvance d'un accord cadre national conclu récemment entre l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et l'Association Réseau des Ecoles de la Deuxième Chance en France.

Cet accord cadre indique notamment que « les CCI considèrent que les E2C constituent :

- un dispositif qui apporte un éclairage innovant et des réponses originales aux questions de l'insertion et de la formation des jeunes,
- un outil complémentaire aux dispositifs existants, et notamment à l'apprentissage, largement développé dans le réseau des CCI ».

Les grandes lignes de la convention

Engagements de l'E2C 90 :

L'E2C 90 s'engage à préparer à l'accès à l'emploi des jeunes ayant une réelle volonté de travailler et à leur faire acquérir les bases de culture d'entreprise et de professionnalisme indispensables pour s'insérer dans le monde de l'entreprise.

Elle propose aux jeunes un cursus de formation alternée comportant des périodes de stages en entreprise.

Au cours de ces stages pratiques, les jeunes stagiaires ont des objectifs successifs :

- découvrir des métiers porteurs d'emploi,
- mettre à l'épreuve et conforter leur capacité à respecter les contraintes professionnelles et les règles de l'entreprise,
- déterminer un projet professionnel viable et réaliste validé avec le concours des entreprises d'accueil.
- mettre en œuvre un plan personnalisé d'intégration vers l'emploi (comportant ou non une étape de préparation d'une formation qualifiante).

L'E2C 90 s'oblige à attester les acquis professionnels démontrés par les jeunes au cours de leurs stages pratiques par la délivrance d'un certificat de compétences établi en concertation avec les entreprises.

L'E2C 90 assure un suivi régulier du jeune en entreprise et exerce ce suivi en tenant le plus grand compte des impératifs de production de l'entreprise d'accueil et des heures de disponibilités des personnes encadrant le jeune sur son lieu de travail.

Engagements de la CCI 90 :

La CCI 90 s'engage à informer les entreprises du Territoire de Belfort, notamment celles dont la capacité d'accueil et de suivi des jeunes est la plus grande.

La CCI 90 soutient la démarche de l'E2C 90 par les actions suivantes :

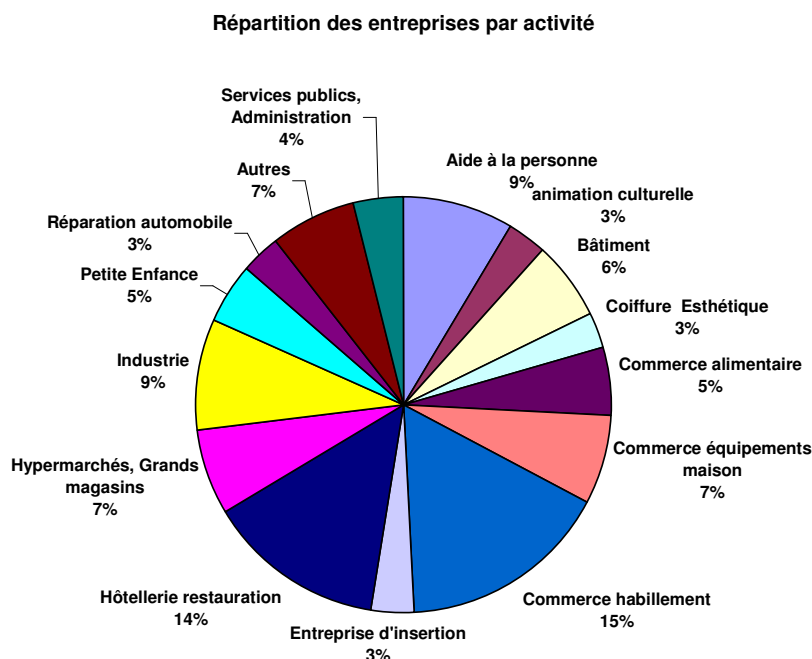
- Sensibiliser les chefs d'entreprises, par une campagne de communication, à leur rôle dans l'insertion professionnelle des jeunes, notamment, en impliquant un groupe de DRH dans une réflexion sur la problématique d'insertion.
- Inciter les entreprises les plus représentatives de leur secteur professionnel à participer à des projets pédagogiques visant à la découverte de leurs métiers par les jeunes de l'E2C 90, par exemple, par des visites de leurs sites de production, par des rencontres de professionnels avec des jeunes ou par tout autre programme permettant aux jeunes de devenir acteurs de leur démarche d'insertion professionnelle
- Faciliter par la mise à disposition de ses moyens la réalisation des types d'actions précitées.
- Accompagner les entreprises pour les aider à répondre à leurs besoins de main d'œuvre et les inciter à offrir des possibilités d'éducation et de formation aux jeunes en difficultés d'insertion professionnelle que leur enverra en stage l'E2C 90.
- Mettre en relation les jeunes de l'E2C 90 à la recherche d'une place d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation avec les entreprises proposant ce type d'embauche.
- Faciliter l'accès à des formations professionnelles qualifiantes aux jeunes de l'E2C 90 en appuyant les projets de ceux-ci auprès des centres de formation de son réseau

Quelques chiffres

En deux ans de fonctionnement l'E2C 90 a accueilli près de 200 jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et sans qualification.

Aujourd'hui, près de 300 entreprises implantées à plus de 85% dans le Territoire de Belfort ont accueilli au moins une fois un jeune de l'E2C 90 en stage pratique.

Près de 600 sessions de stage dans différents secteurs professionnels



68% de sorties positives vers l'emploi ou la formation qualifiante :

L'E2C 90 contribue de manière significative à l'insertion sociale et professionnelle durable de jeunes menacés d'exclusion.

Le premier secteur d'emploi est représenté par les entreprises de la grande et moyenne distribution pour des emplois d'Employé de Libre Service et d'hôtesse de caisse. Il est suivi par l'hôtellerie restauration dans des emplois de service en salle, de cuisine et d'entretien nettoyage.

Ces mêmes emplois d'entretien et de nettoyage sont proposés dans les entreprises de l'aide la personne (Maison de retraite, structures d'aide à domicile ou organismes médicalisés). On peut citer des embauches dans le métier d'ambulancier. L'entretien s'entend également des espaces verts

Le troisième secteur significatif est le Bâtiment dans des métiers de peintre, carreleur, maçon.

L'industrie (mécanique, électricité, serrurerie-soudage, menuiserie métallique et PVC, agent de fabrication automobile) est également un secteur porteur.